

# CRITERIUM DES JEUNES

## 2011/2012

### REGLEMENT

#### Article 1

Le critérium des jeunes d'Ille et Vilaine est une épreuve par équipe de club, représentative en quantité et en qualité sur l'ensemble des catégories jeunes.

Les joueurs concourent individuellement mais marquent, en fonction de leur résultat, un certain nombre de points au bénéfice de leur formation.

#### Article 2

Une équipe se compose au maximum de 16 joueurs et joueuses, répartis au choix dans les 8 catégories jeunes (garçons et filles) :

- Benjamins (nés en 2001 et 2002)
- Minimes (nés en 1999 et 2000)
- Cadets (nés en 1997 et 1998)
- Juniors (nés en 1994, 1995 et 1996).

Un club peut engager plusieurs équipes, dans ce cas l'engagement devra mentionner l'appartenance à une équipe donnée.

Il n'est pas obligatoire d'aligner un joueur (euse) dans chaque catégorie.

#### Article 3

Tous les engagés doivent être licenciés FFTT et en possession de leur licence le jour de l'épreuve.  
Il n'y a pas de limitation pour les mutés et les étrangers.

#### Article 4

Un joueur peut-être engagé, soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie immédiatement supérieure, mais dans une seule catégorie.

Les féminines ne peuvent participer qu'aux tableaux féminins.

#### Article 5

Un joueur absent peut être remplacé par tout autre joueur à condition que le remplacement soit indiqué 48 heures avant le début de l'épreuve. Au-delà et au plus tard la veille de l'épreuve, le remplacement ne pourra se faire que dans la même catégorie d'âge que le joueur remplacé et son classement devra être identique ou inférieur au classement du joueur remplacé.

Le jour de la compétition, un joueur absent pourra être remplacé par un joueur de la même catégorie d'âge et de classement identique ou inférieur à condition qu'il ne soit pas inscrit dans une autre équipe.

Les remplaçants prendront, nom pour nom, dans les formations et les tableaux les places de leur équipier absent.

Il ne sera pas accepté d'inscriptions sur place d'équipes supplémentaires.

Dans le cas où une tête de série est remplacée le jour même, le remplaçant ne prendra les points du tableau que s'il gagne au moins sa première partie.

#### Article 6

Déroulement dans chaque catégorie :

- \* Des têtes de séries sont déterminées en fonction du nombre d'engagés
- \* Les autres joueurs sont répartis par poule de 3, 4 ou 5.
- \* Les deux premiers de chacune de celles-ci sont intégrés dans un tableau final à élimination directe (sauf dans le cas d'une poule unique).

\* Des parties de classement auront lieu à partir des 1/4 de finales.

### **Article 7**

Le Juge-Arbitre établira les poules des différents tableaux à l'avance, avec la collaboration des représentants de la C.D.J et du responsable technique.

Celles-ci seront établies en tenant compte :

- 1 - Des résultats de la saison en cours au critérium fédéral individuel pour les catégories benjamins et benjamines
- 2 - Du classement des joueurs (joueuses) pour les autres catégories
- 3 - En évitant de placer des joueurs (euses) d'un même club dans la même poule.

### **Article 8**

Le décompte des points est le suivant :

- 2 points par joueur (euse) et par présence effective
- Un bonus de 23 points supplémentaires est attribué pour toute équipe comprenant 16 jeunes présents, à condition que toutes les catégories soient représentées.
- Dans chaque catégorie, sont attribués les points suivants pour tous les jeunes qui entrent dans le tableau final (sauf si le tableau final est une poule, en cas d'engagement insuffisant) :

* 1 <sup>er</sup>	: 23 points
* 2 <sup>ème</sup>	: 21 pts
* 3 <sup>ème</sup>	: 19 pts
* 4 <sup>ème</sup>	: 17 pts
* 5 <sup>ème</sup>	: 15 pts
* 6 <sup>ème</sup>	: 13 pts
* 7 <sup>ème</sup>	: 11 pts
* 8 <sup>ème</sup>	: 9 pts
* 9 <sup>ème</sup> au 16 <sup>ème</sup>	: 7 pts
* 17 <sup>ème</sup> au 32 <sup>ème</sup>	: 5 pts
* 33 <sup>ème</sup> au 64 <sup>ème</sup>	: 3 pts
* 65 <sup>ème</sup> au 128 <sup>ème</sup>	: 1 pt

### **Article 9**

Le classement final sera obtenu de la façon suivante :

À l'issue de la compétition, les points obtenus par les participants sont comptabilisés par équipe de club, y sont ajoutés les points de présences et le bonus s'il y a lieu. L'équipe ayant le plus de points est déclarée 1<sup>ère</sup> et ainsi de suite.

En cas d'égalité, le départage s'effectue de la manière suivante :

- 1) Equipe ayant le plus de 1<sup>ère</sup> places, le plus de 2<sup>ème</sup> places, etc...
- 2) Equipe ayant le plus de catégories représentées
- 3) Equipe ayant le plus grand nombre de points en benjamines, puis en benjamins
- 4) Equipe ayant aligné la ou le plus jeune joueur (euse)

### **Article 10**

Des coupes récompenseront les 3 ou 4 meilleures équipes

Des médailles et des bons d'achats seront remis aux 4 premiers (ères) de chaque catégorie.

### **Article 11**

Le montant des engagements est fixé à **2,70 €** par joueur.

***La commission départementale des jeunes***